



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Équipement, logement, transports et espace : personnel

Question écrite n° 50220

### Texte de la question

M Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace sur le statut des ingénieurs des travaux publics de l'État. En effet, le statut en vigueur des ITPE dans la fonction publique est devenu totalement inadapte à leurs niveaux de recrutement et de responsabilité. Ce décalage a créé un différentiel excessif entre les situations que leur offrent le secteur public d'une part, et le secteur privé d'autre part. Ainsi le flux des départs des ITPE de l'administration a atteint, voire dépassé, ces dernières années, l'effectif formé annuellement par l'École nationale des travaux publics de l'État. Plus de 400 postes d'ITPE sont actuellement vacants dans les services, sans possibilité de les pourvoir à court terme ! Devant le blocage des négociations interministérielles conduisant à la signature de décret d'approbation, il lui demande que les pouvoirs publics prennent enfin en considération ces revendications et signent le décret précité.

### Texte de la réponse

Reponse. - Un projet de réforme statutaire du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État, issu d'un long travail mené en concertation avec les organisations syndicales représentatives, a été transmis aux ministres du budget et de la fonction publique en novembre 1990. Ce projet prévoit notamment la revalorisation indiciaire du premier niveau de grade et la création d'un troisième niveau de grade justifié au regard des responsabilités de direction et des fonctions de haute technicité exercées par les ingénieurs en chef. Ce projet de réforme ne se coule pas exactement dans le cadre du protocole fonction publique, notamment au regard de l'échéancier arrêté. Le travail interministériel se poursuit. Il s'agit de pouvoir assurer que les modalités d'application du protocole de la fonction publique permettront de prendre en compte, dans le respect du calendrier arrêté, la spécificité des corps techniques de l'équipement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Reitzer Jean-Luc](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50220

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** équipement, logement, du transport et espace

**Ministère attributaire :** équipement, logement, du transport et espace

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 1991, page 4675